

# L'Office fédéral des exploitations des Forces aériennes

Autor(en): **Greub, Marie-Madeleine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **141 (1996)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345681>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## *L'Office fédéral des exploitations des Forces aériennes*

L'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFA) est une organisation civile au sol des Forces aériennes, chargée de l'entretien de l'ensemble des aéronefs militaires, des systèmes de pré-alerte, de conduite et de transmission, ainsi que des infrastructures correspondantes. En sa qualité d'entreprise de prestation de services, l'OFEFA crée les conditions d'engagement optimales pour la troupe et garantit, en tout temps, la préparation et la réparation du matériel qui lui est confié, ce qui implique un foule de tâches et de mises en œuvre.

Durant les cours de répétition, s'ils sont incorporés, les spécialistes de l'OFEFA continuent à travailler avec les systèmes et appareils dont ils ont l'habitude : ils fonctionnent comme chefs-mécaniciens, moniteurs spécialistes, instructeurs mécaniciens instruments. Leur expérience est indispensable à la préparation des troupes d'aviation et à la maîtrise de matériels de plus en plus sophistiqués : contrôle périodique du matériel volant et des différents appareillages, service de vol pour l'entraînement des pilotes, rédaction des prescriptions et exécution des réparations, ainsi que des ordres de modifications. Les semaines durant lesquelles la troupe occupe les ouvrages, utilise les installations et le matériel sus-



*Des spécialistes de l'OFEFA au travail sur un Hawk (Photo : Rolls-Royce).*

citent un surcroît de travail considérable. Cette situation nécessite un effectif de spécialistes qui ne peut être résolu que par un transfert inter-unités, ceci également dans la phase préparatoire des cours.

En dehors des cours de répétition, ce sont les collaborateurs de l'OFEFA qui, tout au long de l'année, assurent l'exploitation en vue de l'entraînement des pilotes et garantissent le degré nécessaire de préparation par un entretien adéquat.

La maintenance est divisée en trois domaines : le service de vol, la mécanique et l'avionique. Comme la technologie aéronautique avance à grands pas,

il faut former ce personnel sur toutes les techniques nouvelles. Cela se réalise par une formation continue sous formes de stages, de cours de perfectionnement et de recyclage. Malheureusement, les moyens matériels et financier à disposition réduisent le champ de ces possibilités.

Il s'avère que l'armée, avec ses installations de maintenance, investit bien plus que l'économie privée dans les régions défavorisées de notre pays. L'argent dépensé par le DMF revient en grande partie dans l'économie nationale, voire directement à la population, sous forme de salaires.

**Marie-Madeleine Greub**